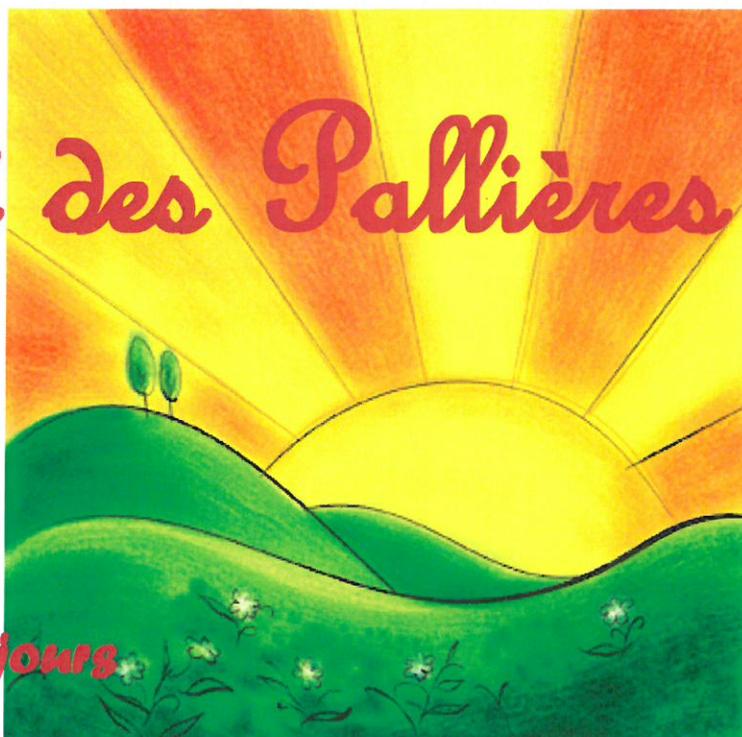


# Vent des Pallières

## Le Mot du Maire

### Les beaux jours



ANNEE 2013, N°04  
07.2013

#### Dans ce numéro :

Compte administratif 2012 Budgets Prévisionnels 2013	2
Les Jeunes	3
Règlementation feux de forêts	4
Fourrière Animale DICRIM	4
URBANISME	5
CIMETIERE	5
Hommage à la Provence	6
Festivités et Evènements	7
Réalisations	8
Nos joies - nos peines	8

L'été est la période de l'année où, la communication, le partage, les relations d'une manière générale, sont riches, favorisées par le climat, la durée des jours mais surtout par le temps de repos et de loisirs que permettent les vacances.

A Saint Martin, c'est également l'opportunité de se retrouver entre habitants « sédentaires » et les autres, intermittents, en résidence secondaire que l'on revoit avec plaisir et qui viennent participer à la vie et l'animation du village. Cette année, justement de nombreuses activités s'égrèneront au cours de cet été, essentiellement du fait du dynamisme du comité des fêtes et des bénévoles qui s'y con-

sacrent. Après une fête unanimement très appréciée, un 14 juillet convivial et chaleureux, bien d'autres événements vont se succéder avec, je l'espère, tout autant d'enthousiasme partagé.

Cela me donne l'occasion une nouvelle fois de rendre hommage et de remercier toutes celles et ceux qui donnent du temps, de leur énergie pour le bien de tous, sans en retirer jamais aucun profit et sans attendre rien en retour si ce n'est la joie, la satisfaction parfois le réconfort qu'ils ont procuré aux autres.

Je souhaite que cet état d'esprit, même s'il n'est pas dans l'air du temps, perdure dans notre village. Cette générosité associée au plaisir d'être ensemble est certainement une des plus grandes richesses de notre communauté et doit contribuer à notre fierté d'en faire partie.

## Inscriptions Liste Electorale !

N'oubliez pas de vous inscrire  
avant le 31 décembre 2013 pour  
pouvoir voter en 2014.



## Quelques Chiffres .....

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (BUDGET COMMUNAL)				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise Résultats Antérieurs	Résultat ou Solde
EXPLOITATION	275 367.41 €	275 413.75 €	127 837.17 €	+127 883.51 €
INVESTISSEMENT	340 993.86 €	180 998.20 €	155 920.76 €	+ 4 074.90 €
<b>TOTAL</b>	<b>616 361.27 €</b>	<b>456 411.95 €</b>	<b>283 757.93 €</b>	<b>+ 123 808.61 €</b>

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 CONSOLIDE (BUDGET COMMUNAL + BUDGET EAU + BUDGET ASSAINISSEMENT)				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise Résultats Antérieurs	Résultat ou Solde
EXPLOITATION	302 192.49 €	295 272,16 €	142 737,35 €	+135 817,02 €
INVESTISSEMENT	489 190,27 €	568 032,45 €	59 014,16 €	+ 137 856,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>791 382,76 €</b>	<b>863 304,61 €</b>	<b>201 751.51 €</b>	<b>+ 273 673,36 €</b>

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (C.C.A .S)				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise Résultats	Résultat ou Solde
EXPLOITATION	5 514.07 €	5 165.00 €	879.69 €	530.62 €
INVESTISSEMENT	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>5 514.07 €</b>	<b>5 165.00 €</b>	<b>879.69 €</b>	<b>530.62 €</b>

Les comptes administratifs 2012 de la Commune ainsi que des services de l'eau et de l'assainissement ont été adoptés le 28 mars 2013.

Le compte administratif 2012 du C.C.A.S a été adopté le 08 mars 2013.

Malgré la baisse des dotations et des subventions, et de nombreuses réalisations (Station d'épuration, réfections des rues et places, transformation du bistrot de pays et du RDC de la mairie), les comptes restent équilibrés.

Ci après les votes des Budgets Prévisionnels 2013 de la Commune, des services de l'eau et de l'assainissement et du C.C.A.S :

Commune : Section d'exploitation : Dépenses : 312 008, 76 € / Recettes : 312 008, 76 €

Section d'investissement : Dépenses : 507 430, 90 € / Recettes : 507 430, 90 €

Service Assainissement : Section exploitation : Dépenses : 46 636,46 € / Recettes : 46 363, 46 €

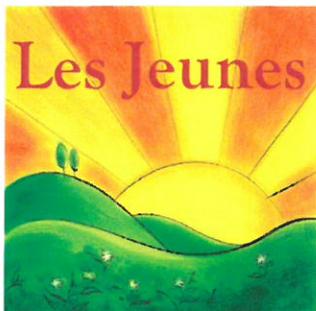
Section investissement : Dépenses : 149 663,06 € / Recettes : 149 663, 06 €

Service Eau : Section exploitation : Dépenses : 16 645,34 € / Recettes : 16 645, 34 €

Section investissement : Dépenses : 41 124,98 € / Recettes : 41 124,98 €

Section d'exploitation : Dépenses : 5 580,62 € / Recettes : 5 580,62 €





## Les 0 à 6 ans .....

La Communauté de Communes Provence d'Argens en Verdon s'est engagée depuis 6 ans dans une démarche en faveur de la petite enfance.

Afin d'accompagner les parents, elle édite 4 brochures qu'on peut retirer en Mairie :

- Le Guide de la petite enfance (état des lieux des structures d'accueil et lieux d'information),
  - L'accueil des enfants dans les 5 crèches intercommunales,
  - Le Relais d'Assistantes Maternelles intercommunal (R.A.M),
  - Les autres services dédiés à la petite enfance.

La chargée de mission est joignable au 04 94 77 18 53, la coordinatrice du R.A.M au 04 94 04 09 14.

Retrouvez toutes les informations relatives à la petite enfance sur le site [www.cc-pav.fr](http://www.cc-pav.fr).

## Séjour au Sauze

Dans le cadre de ses activités en direction d'un public jeune, le Conseil Général du Var, a proposé cette année encore, en partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques, des séjours à thématiques environnementales, plus particulièrement pour les jeunes de 11 à 15 ans. 12 jeunes (filles et garçons) de notre village ont répondu à l'appel et participé à un séjour au Sauze du 15 au 19 juillet. Visite d'une exploitation fermière, Veillée astronomie, Circuit de l'eau étaient au programme !



## Prévisions pour la rentrée 2013/2014 — SIVU des Pallières

Une année scolaire se termine et une autre s'enchaîne. Elle débutera le 03 septembre, et cette année, l'Ecole des Pallières accueillera 80 élèves. Madame Emilie Sagnières, recevra les 18 enfants de Très Petites Sections, Petites et Moyennes Sections, elle sera assistée de Madame Cécile Léone. Monsieur Xavier Lejeune assurera la classe aux 24 élèves de Grande Section et Cours Préparatoire, il sera aidé le matin par Madame Isabelle Khalil. Madame Marie Laure Toquet, aura en charge les classes de Cours Élémentaire 1ere et 2ème année. Enfin, Madame Ester Jaffuer enseignera aux 19 enfants des classes de Cours Moyens 1ere et 2ème année. Cette année encore, différents services périscolaires seront mis en place, tels que cantine, garderie du matin et du soir, étude surveillée le soir et transport en bus pour les élèves d'Artigues et Esparron. C'est Madame Caroline Mousselin qui assurera ce dernier service, ainsi que la responsabilité de la cantine.

Vous avez pu remarquer depuis le mois de décembre 2012 que Madame Vanessa Pinatel, la secrétaire titulaire du SIVU, n'occupait plus son poste. En effet, elle a pris quelques mois de congé parental pour s'occuper de la jolie Giulia qui a vu le jour le 08 février 2013 à Manosque. Elle est remplacée pour une durée d'un an par Madame Virginie Mingaud qui arrive de Fox Amphoux.

Bienvenue à Giulia et ....., à Virginie et tous nos vœux à Vanessa!



## Collège Joseph d'Arbaud Lycée Maurice Janetti

Pour les élèves qui fréquenteront le Collège Joseph d'Arbaud ou le Lycée Maurice Janetti à la rentrée 2013/2014 : les informations concernant la scolarité et les transports scolaires seront affichées sur les panneaux communaux, et mises en ligne sur le site : [www.mairie-stmartindepallieres.fr](http://www.mairie-stmartindepallieres.fr)

## Séjours pour les moins de 16 ans

Pour les séjours en colonies de vacances, les séjours linguistiques, et les classe découvertes de plus de cinq jours consécutifs, la Mairie de St Martin de Pallières accorde des participations financières au famille.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie, dès l'inscription pour en connaître les modalités.



## Recensement

Les administrés de nationalité française doivent se faire recenser à partir de 16 ans, (date anniversaire).

**Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var**  
 Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT									
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT									
		Fumer	TOLÉRÉ	INTERDIT			TOLÉRÉ					
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT									
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussailllements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.  Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)  Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	1/01	31/01	1/02	31/03	1/04	31/05	1/06	30/09	31/12	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>1</b> INTERDIT</p> <p>Les jours de vent de plus de 40 km/h</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>2</b> INTERDIT</p> <p>pendant les épisodes de pollution de l'air</p> </div> </div>
			POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)			POSSIBLE sauf si 1 ou 2			
			POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE sauf si 2	INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)			POSSIBLE sauf si 1 ou 2				
			POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1			POSSIBLE sauf si 1				

- ▷ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- ▷ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- ▷ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

**POSSIBLE sauf si 1 ou 2** et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : [www.atmopeca.org](http://www.atmopeca.org))

Informations et imprimés sur le site internet : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

**Le Feu / Le Débroussaillage :** Ci-dessus, vous est présenté le nouveau tableau de réglementation de l'emploi du feu dans le Var. Je vous rappelle que le débroussaillage est obligatoire, aussi, je vous invite à me contacter au 06 83 92 24 11 afin d'organiser une visite sur site.

**Fourrière Animale :** La Commune de St Martin de Pallières a passé une convention avec la SPA du Var pour la garde des animaux (chiens et chats) mis en fourrière.

Le transport de ces animaux du lieu de capture au refuge est habituellement dévolue au Garde Champêtre ou Policier Municipal dans les Communes rurales.

## Le Mot du Garde Champêtre

L'identification par tatouage est toujours valable en France, la puce électronique est obligatoire seulement si l'animal sort du territoire national ; cette dernière nécessite un lecteur dont la Commune s'est récemment équipée.

Ainsi seront évitées des conduites de fourrière inutiles et coûteuses pour la Collectivité (2h de temps au minimum).

Il est également conseillé de noter un n° de téléphone sur le collier de l'animal.

La garde en fourrière par un refuge agréé est payante (voir convention) ; les contrevenants peuvent être verbalisés pour sanctionner l'infraction.

Je tiens à préciser que sur la Commune les mises en fourrière sont effectuées uniquement si l'animal ne peut être remis à ses propriétaires, soit faute :

D'identification clairement établie,

D'absence des maîtres au moment de la capture ou s'ils sont dans l'impossibilité de le récupérer rapidement,

De récidive malgré mes injonctions et une verbalisation préalable.

Les animaux divagants doivent être conduits en fourrière du fait du danger qu'ils représentent sur la voie publique et des désordres divers dont ils sont l'origine (voir Code Rural, Code de la Route, Code de l'Environnement, etc etc).

En cas de problème, la Mairie peut être tenue pour responsable.

Soyez conscients que la divagation d'animal n'est pas quelque chose d'anodin ; ce fait est à l'origine d'accidents graves de la circulation, de blessures et morsures infligées aux piétons et joggeurs, de nuisances sur les troupeaux occasionnant des pertes de cheptels et d'exploitation aux agriculteurs.

Je reste à votre écoute et disposition pour toutes les questions relatives à ce sujet sensible.

**Le DICRIM :** Le document joint à ce journal : le DICRIM, a pour but de vous familiariser avec la conduite à tenir dans les cas énoncés ci-dessous :

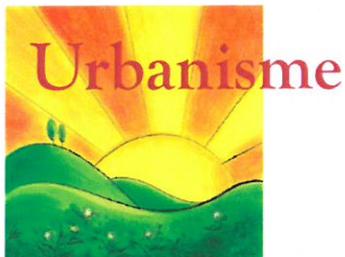
SEISME / FEUX DE FORÊTS / NEIGE / GLISSEMENT DE TERRAINS / CANICULE.

Il comporte de nombreuses informations essentielles. Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Lisez le attentivement dès réception, et conservez le précieusement.



Je vous souhaite à tous un bonne été. Jean Michel Leclercq—Garde Champêtre.



Par délibération n° 2013.08 du 15 février 2013, il a été procédé à l'approbation définitive du **PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)**.

La copie de la délibération peut être fournie sur simple demande.



Les pièces constituant le P.L.U. (règlement, zonage, etc) peuvent être téléchargées sur une clef USB transmise au secrétariat de mairie.



Vous avez un projet ? Ouverture de fenêtres, clôture, piscine, agrandissement ou transformation ? N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie avant d'entreprendre tous travaux.

### **ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER**

Par arrêté municipal du 02 décembre 2009, il a été créé sur le territoire de la commune de Saint Martin de Pallières une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).



Il s'agit d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et de mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique.

Toutefois, la loi n°2010-788 du 18 juillet 2010, dite Grenelle 2, instaure le remplacement des ZPPAUP par des AVAP (Aire de Mise en Valeur du Patrimoine) à compter du 14 juillet 2015.

Aussi, afin de financer les études nécessaires, la Commune a sollicité et obtenu une subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) représentant 50% du coût des études.

La Commission de passage de ZPPAUP en AVAP a été désignée par délibération n°2013.29 du 20 juin 2013.

Elle se réunira pour la première fois à l'automne 2013.

## **Cimetière**

### **Colombarium**

Suite à la demande de nombreux administrés, désireux de choisir ce mode de sépultures, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'un colombarium de 10 cases pouvant recevoir, chacune 2 urnes funéraires.

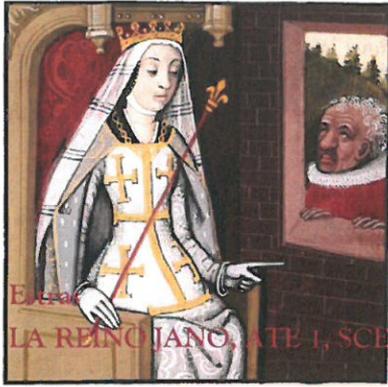
Les modalités de cession, ainsi que le règlement concernant les concessions seront définis prochainement.

### **Caveaux**

Le cimetière communal n'ayant plus de caveaux vides, un agrandissement par la construction de 10 à 12 nouveaux caveaux est envisagé. Il s'agira probablement de caveaux 06 places, pour des concessions trentenaires.

Toutefois, le règlement en sera défini plus particulièrement au cours des prochains mois.

Les personnes, domiciliées sur la commune, intéressées par une concession au cimetière - colombarium ou caveau - sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie, pour inscription sur une liste d'attente, sans garantie quant à l'attribution définitive.



Extrait de  
LA REINE JEANNE, ACTE I, SCÈNE 1

Rèino, un camin d'azur e lis coume lou vèire,  
De Naple, quand voudrés, vous menara lèu-lèu  
A Marsiho : la mar es vostro, - lou soulèu  
E la mar soun partido atenènto à l'empèri  
Di Prouvençau ... Venès ! Veirès un pople lèri  
Qu'en farandouejant vous rendra si respèt  
Et poutounejara l'estrai de vosti pèd.  
Emai un sort crudèu ague vincu Toulouso  
E tra sus lou Miejour sa capo nivoulouso,  
Vers lou Rosei'a 'ncaro un tros de paradis  
Que soun flaire agradièu à bèn liuen s'espandis.  
La Prouvènço, Madamo, aquelo perlo vostro,  
Dou mounde es l'abrèujat, lou mirau e la môstro.  
Despièi l'uroso Nicç ounte l'arange crèis,  
Despièi lis Isclo d'Or ounte jogo lou pèis,  
Jusqu'au bàrri neven que Briançon aubouro,  
A touti li belesso et touti li tempouro.  
La Grèço, tout-de-long de si costo, a leissa  
Si coulounio, nis per lis oundo bressa ;  
E Roumo, sa meirino e vièio gouvernanto,  
Pèr si rous mounumen i'es enca douminanto.  
En de rode, li fièu di Sarrasin cafèr  
Ié danson la mouresco au pèd di roucas fèr ;  
E'n d'autre, lou Crestian en devoucioun ié gleno  
Li plour que i'escampè la bloundo Madaleno.  
A voste duos poudé counsènto en generau,  
Chasco vilo acqui vièu de soun dre naturau,  
E libramen travaio, o dor, o canto, o crido.  
Marsiho tèn la mar et navego, alucrido ;  
Brignolo, Draguignan, oulivo ; li Gavot  
Fan de cuié de bos e gardon l'escabot ;  
Dou Martegue, qu'es la Veniso prouvençalo,  
De Touloun, de Frejus, lou pople pesco et salo :  
Em'ourguei Arle mostro uno mar d'espigau ;  
Li Baussen fan la guerro ; e vosto Senescau  
Dins Ais rènd la justico.

Extrait de la Reine Jeanne  
Frédéric Mistral—Acte 1 scène 1



Reine, un chemin d'azur, uni comme cristal,  
Vous mènera de Naples, vite, vite, quand vous voudrez,  
A Marseille : la mer est à vous - le soleil  
Et la mer sont les appartenances de l'empire provençal ...  
Venez ! Vous verrez un peuple alerte  
Qui, avec des farandoles, vous rendra ses respects  
Et baisera l'empreinte de vos pieds.  
Encore qu'un sort cruel ait vaincu Toulouse  
Et jeté son manteau brumeux sur le Midi,  
Il reste vers le Rhône un coin de Paradis  
Dont l'arôme plaisant fleure au lointain.  
La Provence, Madame, cette perle royale,  
Est l'abrégé, la montre et le miroir du monde.  
Depuis l'heureuse Nice, où croit l'orange,  
Depuis les Iles d'Or où le poisson se joue,  
Jusqu'au rempart de neige que Briançon élève,  
Elle a tous les climats et toutes les beautés.  
La Grèce, le long des ses côtes, a laissé  
Ses colonies, nichées que bercent les ondes ;  
Et Rome, sa marraine et vieille gournante,  
Rome y domine encore par ses monuments fauves.  
Ici, les fils des Sarrasins féroces  
Y dansent la moresque au pied des rocs sauvages ;  
Et là, le Chrétien pieux glane  
Les pleurs qui répandit la blonde Magdeleine.  
Accédant en général à votre douce autorité,  
Là chaque ville vit de son droit naturel,  
Et librement travaille, ou dort, ou chante, ou crie.  
Marseille tient la mer et navigue, âpre au gain ;  
Brignoles, Draguignan, olivent, les Gavots  
Font des cuillers de bois et gardent le troupeau ;  
Au Martigue, qui est la Venise provençale,  
A Toulon, à Fréjus sont les pêcheurs et les saleurs ;  
Arles montre avec orgueil ses moissons ondoyantes ;  
Les Baux, eux font la guerre, et votre Sénéchal,  
Dans Aix, rend la justice.

Joseph Étienne Frédéric Mistral est un écrivain et lexicographe français de langue d'oc, né le 8 septembre 1830 à Maillane (Bouches-du-Rhône), où il est mort le 25 mars 1914 et où il est inhumé. Mistral fut membre fondateur du Félibrige, membre de l'Académie de Marseille, Maître-ès-Jeux de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse et, en 1904, Prix Nobel de littérature.

Son nom en provençal est Frederi Mistral (ou Mistrau).



# Evènements / Festivités passés ..... et à venir

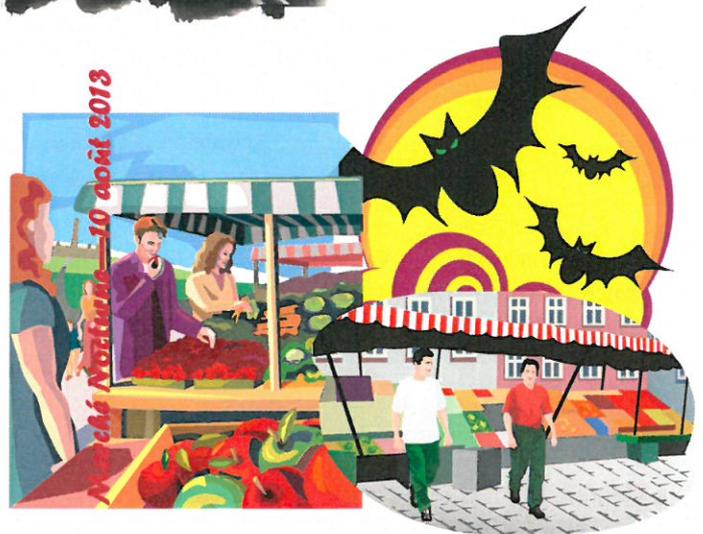


**Goûter C.C.A.S — Décembre 2012**



**Tovàbb 04 Août 2013  
à 18h  
Place des Bancaous**

**Loto du Comité des Fêtes**



**Village**



**au**

**Aïoli :  
18 Août**



**La**

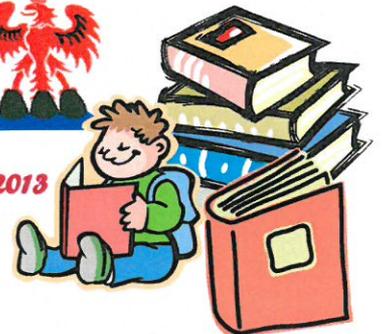
**Apéritif du 14 Juillet 2013**



**Contes et Légendes de  
Provence :  
21 Août 21h30  
Place des Bancaous**



**Salon du Livre : 24 Août 2013  
Salle Polyvalente**



**Cérémonie du 11 novembre  
2013 :  
RDV au cimetière à 11h**



## Les réalisations du Conseil Municipal depuis 2008 :

**Études :** Mise en œuvre de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, Révision Simplifiée du P.O.S en vue de l'implantation d'éoliennes, PLU (Plan Local d'Urbanisme), Relevé topographique village, Bornage quartier Fontette.

**Acquisition foncière :** plusieurs parcelles, en zone U, au quartier Fontette pour plus de 4 hectares, Prise de capitaux dans la SAEML des Pallières

**Travaux de voirie et de réseaux :** Réfection des Chemins des Costes, de l'Ancien Lavoir, de Fontette, Réfection de Chemins suite aux intempéries de 2011, Electrification du quartier Fontette, Construction d'une station d'épuration à lits plantés de roseaux. Mise en sécurité au niveau du croisement RD 561/ Ecole par plateaux traversants et radars pédagogiques.

**Travaux d'embellissement et de voirie :** Construction d'un mini centre de tri à Mandine, Réfection de la Rue du Bosso, Reprise du pluvial devant la Mairie, Réfection complète de la Place Majouralo, du parking sous le Cercle, et de la Rue de la Fontaine. Réfection d'un mur de soutènement Rue du Château et d'un mur de soutènement à l'Eglise.

**Bâtiments :** Réfection complète du RDC de la Mairie : accueil Mairie et SIVU des Pallières /bureau du Maire/ bureau de l'urbanisme/bureau du garde champêtre. Transformation complète du Cercle du Progrès en Epicerie/ Commerce Multi services/Bistrot -Restaurant, y compris acquisition d'une licence IV et de matériel de cuisine.

**Acquisitions diverses :** Matériel technique (débroussailleuse, véhicule, barrières de sécurité, tronçonneuse, panneaux indicateurs de quartiers), ordinateurs (1 portable et 2 fixes), logiciels de comptabilité et d'urbanisme, guirlandes décoratives lumineuses.

Depuis sa création en 2004, et l'inauguration des bâtiments en septembre 2006, la Mairie de St Martin de Pallières a largement participé à l'épanouissement du SIVU des Pallières. Grâce à l'action conjointe des 3 Conseils Municipaux d'Artigues, Esparron et St Martin, la « petite » école rurale est devenue un exemple de solidarité et d'initiatives. Garderie périscolaire, Cantine, Etude dirigée sont les services mis en place pour un meilleur accueil des 80 enfants qui la fréquentent. La participation annuelle de chaque commune s'élève, à part égale, à 53 138, 52 €.

## Nos joies :

Le 18 juin 2011 : Florian Darmandé et Michèle Baudry  
Le 23 juillet 2011 : Antoine de Boisgelin et Caroline Abécassis  
Le 22 octobre 2011 : Gautier de Boisgelin et Emmanuelle Esmenjaud  
Le 10 mai 2013 : Karl Grim et Helena Carlsson



## Mariages



## Naissances

Le 15 mars 2011 à Aix en Provence : Sélène Girardot, fille de Pascale et Christophe ;  
Le 23 juin 2011 à Brignoles : Lilian Estienne, fils de Christelle et Patrice ;  
Le 25 juillet 2012 à Manosque : Tino Del Peloso, fils de Lucile et Thomas ;  
Le 15 décembre 2012 à Aix en Provence : Thomas Houben de Bastiani, fils de Régine et Patrick ;  
Le 08 février 2013 à Manosque : Giulia Pinatel, fille de Vanessa et Stéphane ;

## Nos peines :

Le 11 juin 2012 : Claire Bœuf, veuve Moreau,  
Le 30 mars 2013 : Charles Seurat,  
Le 16 avril 2013 : Jean Louis Scuri, époux de Danielle Reymond



Editeur de la publication : Mairie de St Martin de Pallières  
Directeur de publication : Bernard de Boisgelin  
Articles : Bernard de Boisgelin Jean Michel Leclercq, Virginie Mingaud, Geneviève Dauphin  
Coordonnées :  
Mairie de St Martin de Pallières  
Hôtel de Ville  
83560 St Martin de Pallières

Crédits photos : Claude Breton, Karin Fritz, Chrystel Nardella, Mairie de St Martin de Pallières

Ouverture du secrétariat de mairie :  
Mardi, jeudi, samedi de 9h à 12h  
Vendredi de 14h à 18h  
Téléphone : 04 94 72 80 45  
Télécopie : 04 94 72 80 45  
Messagerie : mairie-stmartindepallieres@orange.fr